



PREAVIS N° 36 / 2015

de la Municipalité au Conseil communal
relatif au financement des travaux concernant
l'aménagement piétonnier, la réfection et la
création de 128 places de parc au lieu-dit
« Prés-Clos »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieurs pour l'étude de l'aménagement piétonnier, la réfection et la création de 128 places de parc au lieu-dit « Prés-Clos », au droit du centre sportif.

2. PROJET

Le projet comprend la réalisation de 128 places de parc situées au droit des places de parc actuelles, ainsi que le long du terrain de football sur le chemin de Prés-Clos et sur le domaine CFF.

Les travaux piétonniers consistent à créer un cheminement goudronné d'une largeur de 2 mètres le long du chemin de Prés-Clos, sur le domaine CFF. Une clôture sera mise en place afin d'empêcher l'accès aux voies. Le long du chemin de Prés-Clos en remontant vers l'école, un marquage pour les piétons sera mis en place. De plus, des potelets réfléchissants délimiteront ponctuellement cet accès.

Le parking existant sera entièrement revu : cinquante places de parc, deux places de parc pour handicapés et huit pour motos sont prévues. Un nouvel encaissement à l'aide de tout-venant sera exécuté aux endroits qui le nécessitent. Le revêtement final est prévu en enrobé bitumineux. L'accès au parking sera bidirectionnel, pouvant être emprunté par le haut ou le bas. Au droit de l'entrée de l'école, une sur-largeur sera réalisée pour faciliter la dépose des enfants. Sur la partie haute du chemin de Prés-Clos, un panneau « interdiction générale de circuler » sera posé, afin d'empêcher l'accès aux véhicules exceptés aux ayant-droit. Ce tronçon routier sera aménagé de façon à sécuriser le cheminement, et seuls pourront l'emprunter les véhicules se rendant aux habitations voisines.

Le long du terrain de football, treize places en épi et neuf places en parallèle sont prévues à la place de la haie existante qui sera arrachée. Un nouvel encaissement de l'ensemble des surfaces touchées par cet aménagement est nécessaire. Il sera exécuté en tout-venant d'une épaisseur de 20 cm. Les surfaces carrossables seront également en tout-venant (criblure épaisseur 5 cm). Le long du terrain de football, cinquante-quatre places en épis sont prévues. Un nouvel encaissement de l'ensemble des surfaces concernées est également nécessaire, en tout-venant d'une épaisseur de 20 cm. Les surfaces carrossables seront en tout-venant (criblure 5 cm) et une glissière de sécurité sera posée du côté des voies, afin de sécuriser les lieux.

En ce qui concerne l'évacuation des eaux de pluie, des tranchées filtrantes seront mises en place afin d'améliorer l'infiltration des eaux. En effet, aucun collecteur ne peut prendre en charge ces surplus d'eau. Il est possible qu'en cas de violents orages, ces zones soient inondées (de tels événements se produisent déjà).

Trois Moloks et un container sont prévus en bordure de chaussée. Leur implantation a été définie pour permettre une meilleure collecte par les gros véhicules.

L'éclairage public sera également revu et amélioré dans le cadre de ces travaux.

Enfin, la clôture et la haie existantes le long du terrain de football seront remplacées ; pour la clôture, il est prévu une hauteur de 2.50 m à 3 m.

Pour information, le cheminement piétonnier ainsi que le parking de 54 places se situent sur une parcelle appartenant aux CFF. Une convention a donc été signée. De plus, une redevance annuelle de CHF 800.- est demandée par la régie fédérale.

3. COÛT DES TRAVAUX

Le devis estimatif des travaux, établi par le bureau d'ingénieurs mandaté, se présente de la manière suivante :

1. Installation de chantier	CHF	11'500.00
2. Creuse de l'encaissement	CHF	25'000.00
3. Evacuation des matériaux	CHF	22'900.00
4. Tranchées filtrantes	CHF	44'700.00
5. Aménagements routiers	CHF	185'300.00
6. Marquage et signalisation	CHF	30'000.00
7. Clôtures et glissière	CHF	51'000.00
8. Fourniture et pose de Moloks	CHF	12'000.00
9. Aménagements extérieurs	CHF	16'000.00
10. Eclairage public sans candélabre	CHF	19'000.00
11. Frais administratifs et techniques	CHF	48'000.00
12. Travaux géométriques	CHF	5'000.00
13. Divers et imprévus environ 10%	CHF	<u>47'100.00</u>
Total HT	CHF	517'500.00
TVA 8%	CHF	<u>41'400.00</u>
Total TTC	CHF	<u>558'900.00</u>

4. CONCLUSION

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les conclusions suivantes:

Le Conseil communal de Roche

- vu le préavis N° 36 / 2015 de la Municipalité au Conseil communal relatif au financement des travaux concernant l'aménagement piétonnier, la réfection et la création de 128 places de parc au lieu-dit Prés-Clos
- ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet,
- considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,
- décide:
1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'aménagement piétonnier, la réfection et la création de 128 places de parc au lieu-dit « Prés-Clos » ;
 2. d'accorder à la Municipalité la réalisation de ces travaux pour un montant budgétaire de CHF 558'900.00;
 3. d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante ;
 4. d'amortir ces travaux par un prélèvement à la réserve spéciale – Travaux pour un montant de CHF 300'000.00, et d'amortir le solde sur une durée de 10 ans.

Adopté en séance de Municipalité le 10 février 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Chr. Lanz

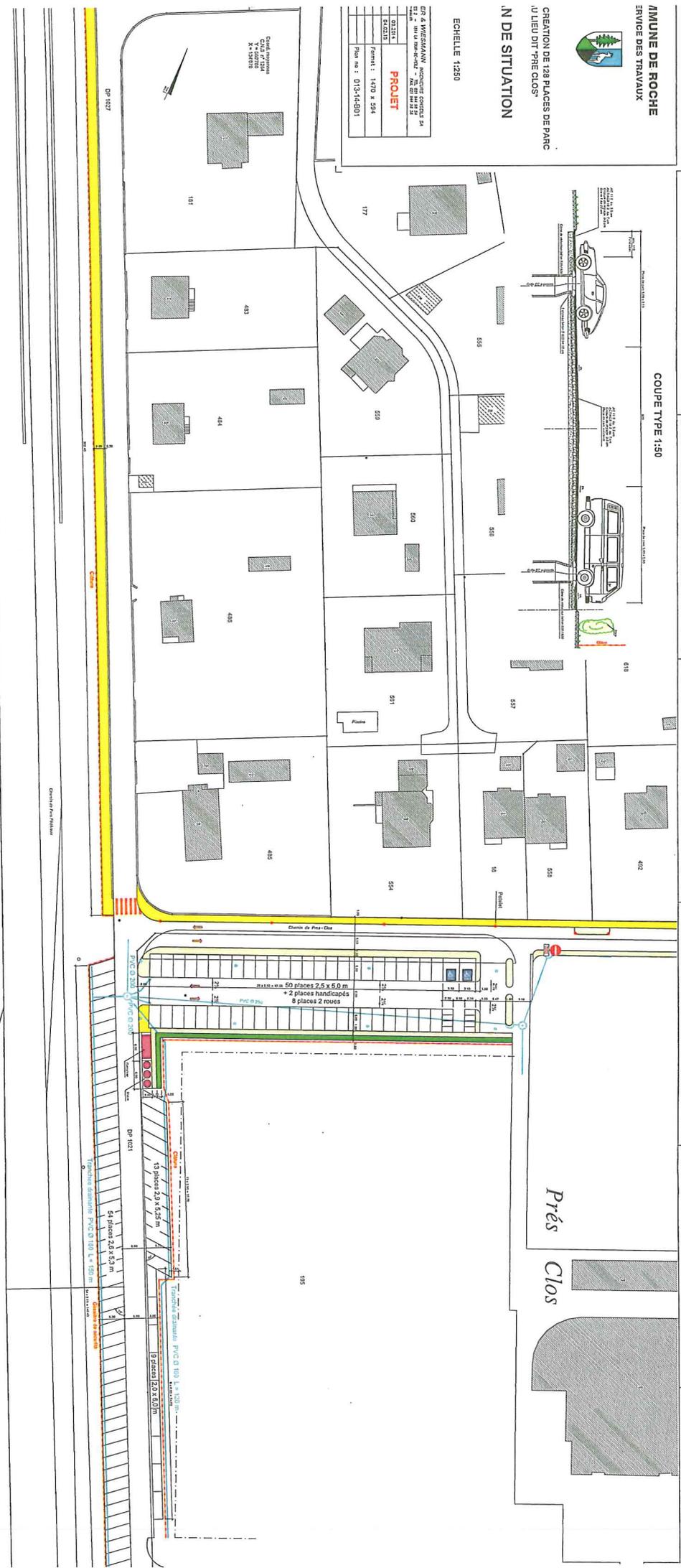


La secrétaire

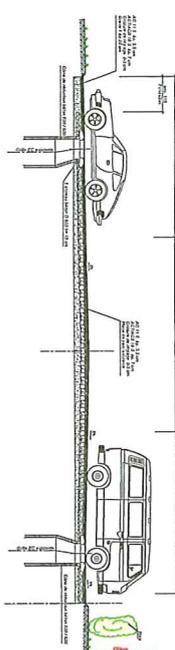
C. Pilloud

Délégué de la Municipalité : M. Eric Hoffmann, municipal
Annexe : plan de situation

DE 2 AMUNÉZIAN	PROJET DE TRAVAUX
DE 2 - 11111111111111111111	PROJET
03/2015	Formet : 1470 x 534
03/2015	Plan n° : 013-14801



COUPE TYPE 1:50



Prés
Clos

